

Municipalité de Saint-Anicet



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-greffier de la susdite municipalité, donne avis public conformément à l'Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, **le lundi 1 juin 2026 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

Nature et effets : 2026-0010

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une nouvelle résidence avec un garage intégré dont la superficie du garage projeté serait de 72,1 mètres carré (au lieu de 68,51 mètres carré maximum) et qui représenterait 85,5 % de la superficie habitable au sol (au lieu de 85 % maximum).

Identification du site concerné : Lot 6 681 241, 132^e Rue

Nature et effets : 2026-0011

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage détaché 7.32m x 6.10m = 44.6m² à 2.78m de la marge avant.

Identification du site concerné : 225, Montée Cooper

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

PRENEZ AVIS que tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes de dérogations mineures par courrier ou par courriel aux adresses ci-dessous jusqu'au 1 juin 2026 à 15 h 00 :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : dg@stanicet.com

Donnée à Saint-Anicet, ce 13 mai 2026.

Denis Lévesque
Directeur général et greffier trésorier